



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 2228

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget sur l'harmonisation nécessaire de la fiscalité de l'épargne dans le cadre du futur marché unique européen de 1992. Afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises et renforcer leurs fonds propres, il lui demande s'il prévoit la poursuite de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et corrélativement de l'augmentation du taux réel de l'impôt fiscal.

Texte de la réponse

Reponse. - L'adaptation progressive de notre fiscalité aux impératifs du marché unique européen constitue l'une des préoccupations majeures du Gouvernement. C'est ainsi que le projet de loi de finances pour 1989 prévoit, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et de renforcer leurs fonds propres, de réduire à 39 p 100 le taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices non distribués.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2228

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2498